

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES  
Ville du ROVE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**

N°A 2023-13 bis

**Objet : fibre SFR / CIRCET - JOLIOT CURIE / pour SFR - Prolongation**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L2212-1, L2212-2 /1° / 2° et 5°, L 2212-5, L2213-1 et suivants,
  - Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
  - Vu le Code de la Route et notamment ses articles L325-1 et R325-1 et suivants,
  - Vu le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
  - Vu la demande formulée par la société CIRCET, en date du 09/03/2023,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour réglementer les conditions de circulation et de stationnement dans l'avenue JOLIOT CURIE à partir du 20/03/2023 afin de réaliser le raccordement d'un client à la ligne fibre SFR nécessitant le passage sur la voie.

A R R E T O N S

**Article 1<sup>er</sup>** : La société CIRCET est autorisée à occuper le domaine public avenue JOLIOT CURIE à partir du 20/03/2023 pour une durée initiale de 005 jours.

**Article 2 : Stationnement :**

Le stationnement est interdit à proximité du Chantier.

La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux qui est entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**Article 3 : sanctions.**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.  
Tous les véhicules en stationnement irrégulier où gênant seront mis en fourrière.

**Article 4.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carry-le-Rouet, Monsieur le Chef de Service de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Rove, le 14/03/2023

**Georges ROSSO**  
**Maire du ROVE**

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

